



**IMPLICATION DU SYNDICAT
DANS LES PROJETS
ECONOMIQUES DU BASSIN
VERSANT**

21/03/2017

Bourgoin-Jallieu

ORDRE DU JOUR

1. Quelques éléments de contexte
2. Développement d'une stratégie de restauration de milieux impliquant des porteurs de projet économiques ou d'aménagement
3. Enseignements et perspectives

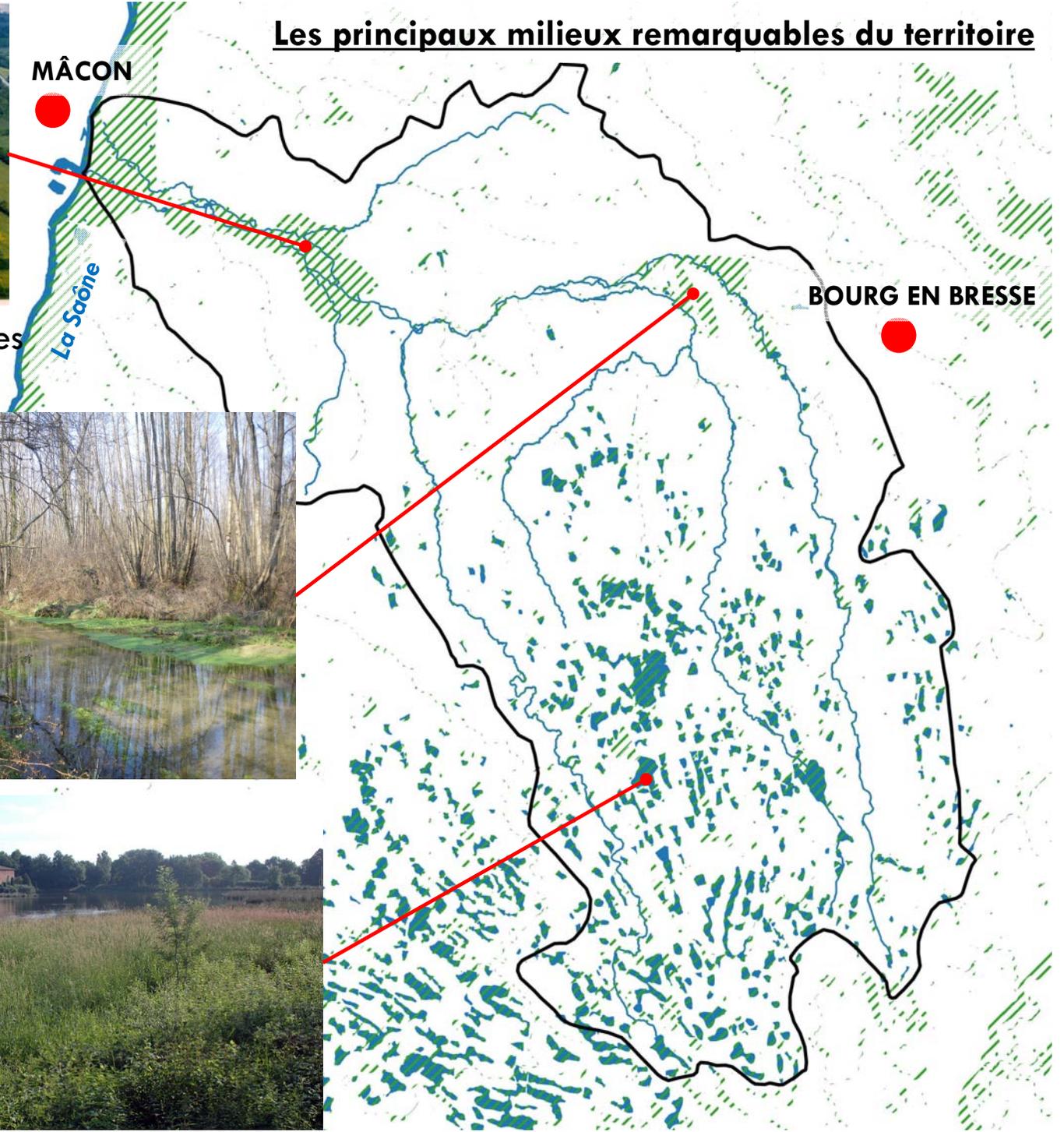
ORDRE DU JOUR

- 1. Quelques éléments de contexte**
2. Développement d'une stratégie de restauration de milieux impliquant des porteurs de projet économiques ou d'aménagement
3. Enseignements et perspectives

Les principaux milieux remarquables du territoire



Prairies inondables bocagères de la Basse Veyle



Marais et autres zones humides de la Veyle moyenne



Ceintures végétales d'étangs dombistes

Un projet fondateur : la dérivation de la Veyle au droit de la gravière de Saint-Denis-les-Bourg

Participation de l'exploitant au financement et à la réalisation de l'opération, dans le cadre d'une convention annexée aux autorisations réglementaires



Le Syndicat :

- Assure la maîtrise d'ouvrage des travaux

L'exploitant :

- Réalise l'acquisition foncière des terrains nécessaires
- Participe financièrement aux travaux



Perception très positive de l'opération par les acteurs :

- Réalisation d'une opération d'aménagement écologique que la collectivité n'aurait pas pu réaliser seule
- Objectifs écologiques et environnementaux bien compris et acceptés une fois les travaux finis
- Travail en bonne intelligence avec l'activité économique locale



ORDRE DU JOUR

1. Quelques éléments de contexte
- 2. Développement d'une stratégie de restauration de milieux impliquant des porteurs de projet économiques ou d'aménagement**
3. Enseignements et perspectives

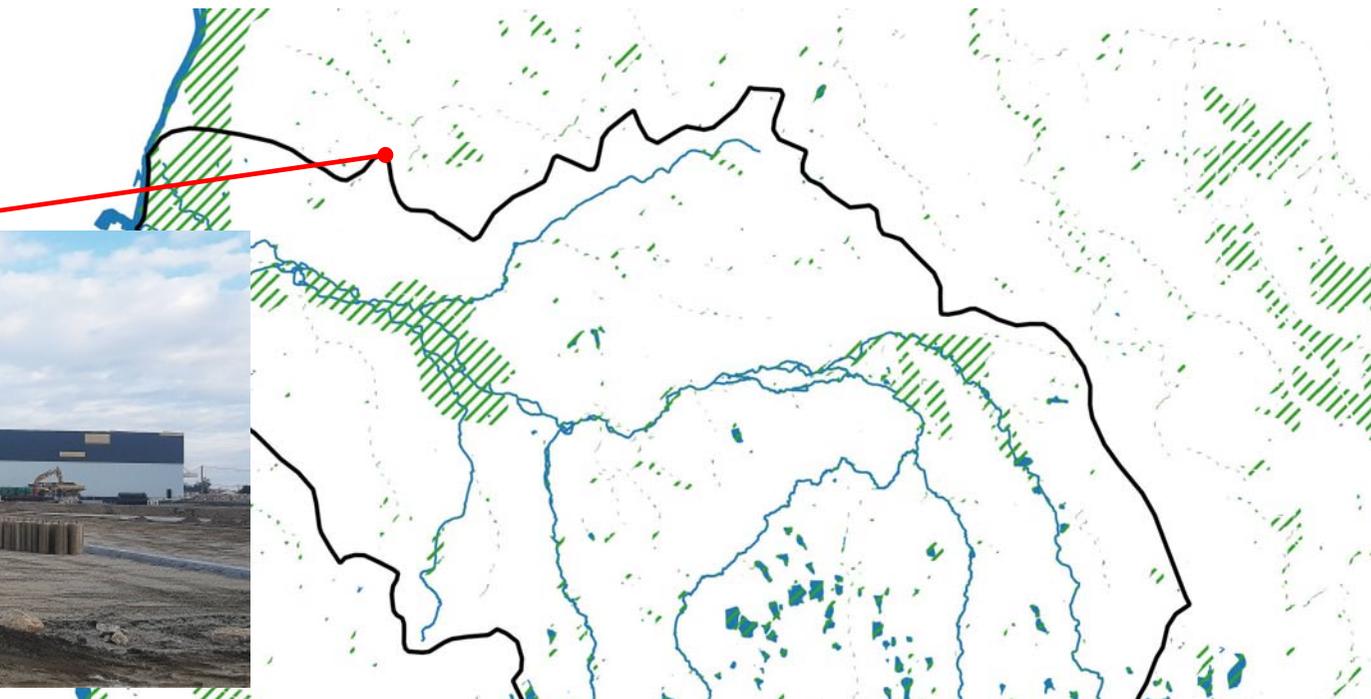
Double constat :

Difficulté à construire des programmes de restauration de milieux pour des raisons financières et politiques

Besoin croissant des porteurs de projet économique et d'aménagement pour les compensations ZH et espèces



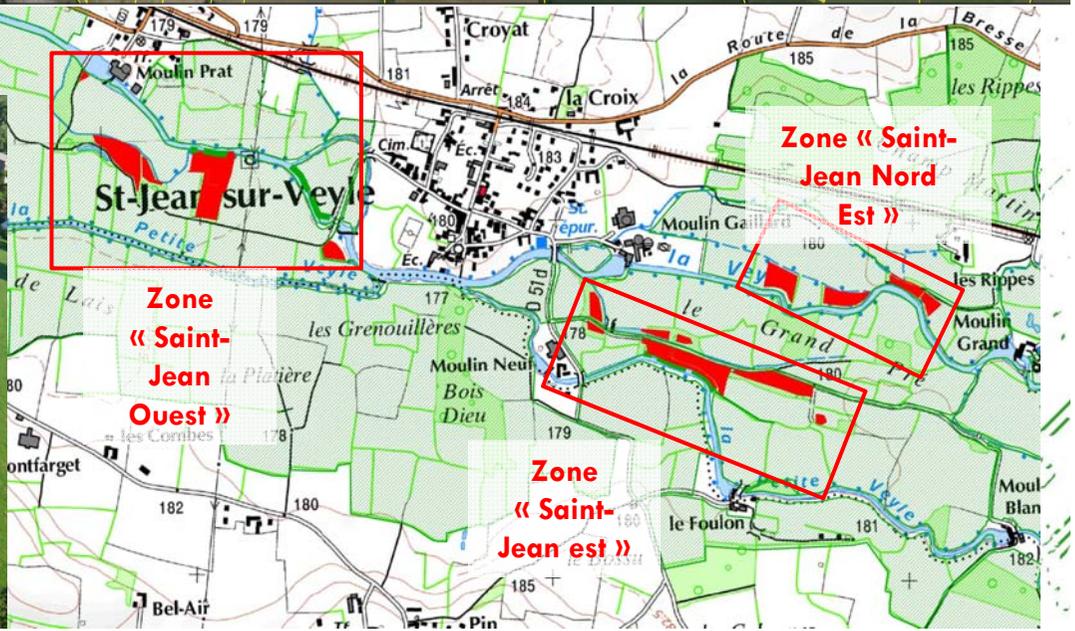
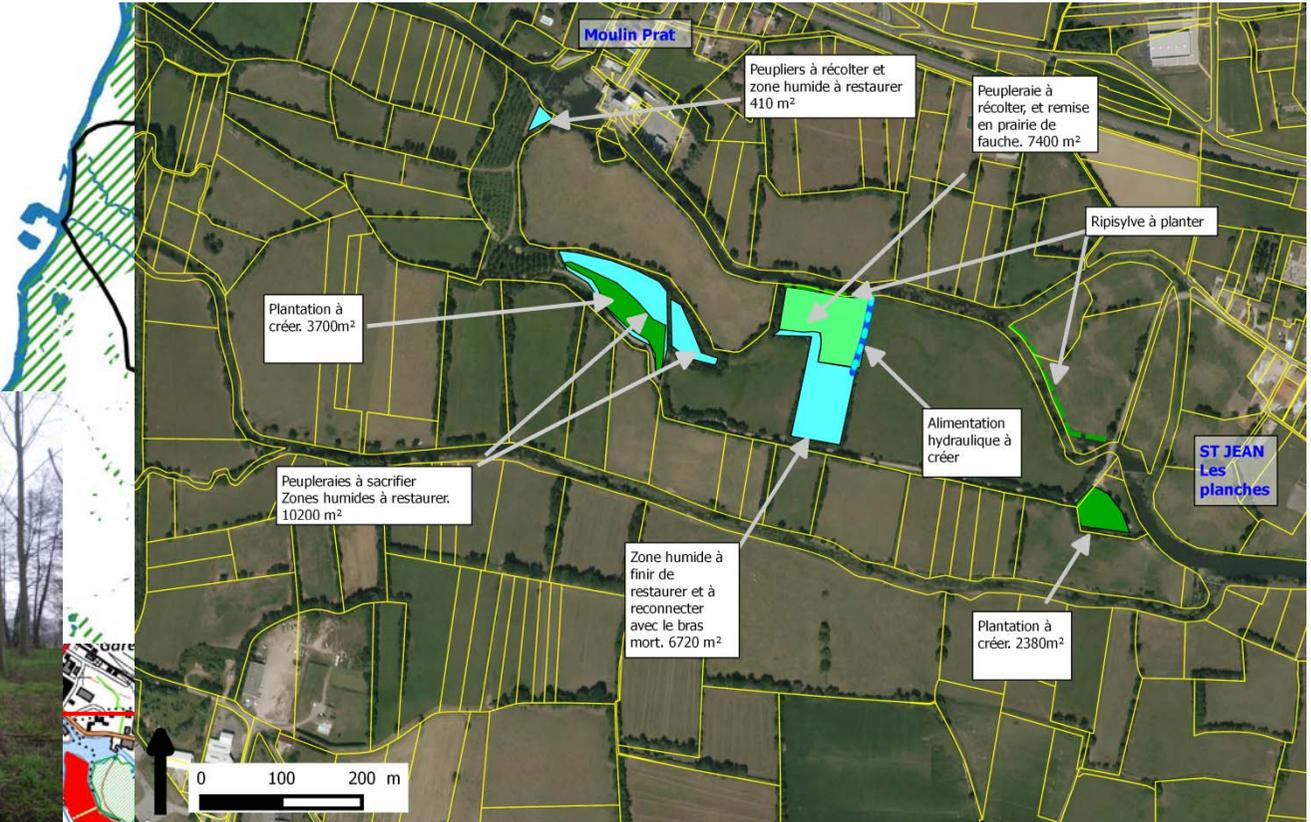
Proposer aux porteurs de projet de financer ces opérations de restauration en guise de mesures compensatoires dans le cadre des dossiers d'autorisation



Construction d'une plate forme logistique d'une surface de 20 ha

- L'étude d'impact prévoit la destruction de 4,2 ha de zone humide
- Prise de contact entre l'aménageur et le SMVV via les services de la DDT 01
- Montage d'un programme de restauration, sous MO SMVV, susceptible de répondre aux obligations réglementaires

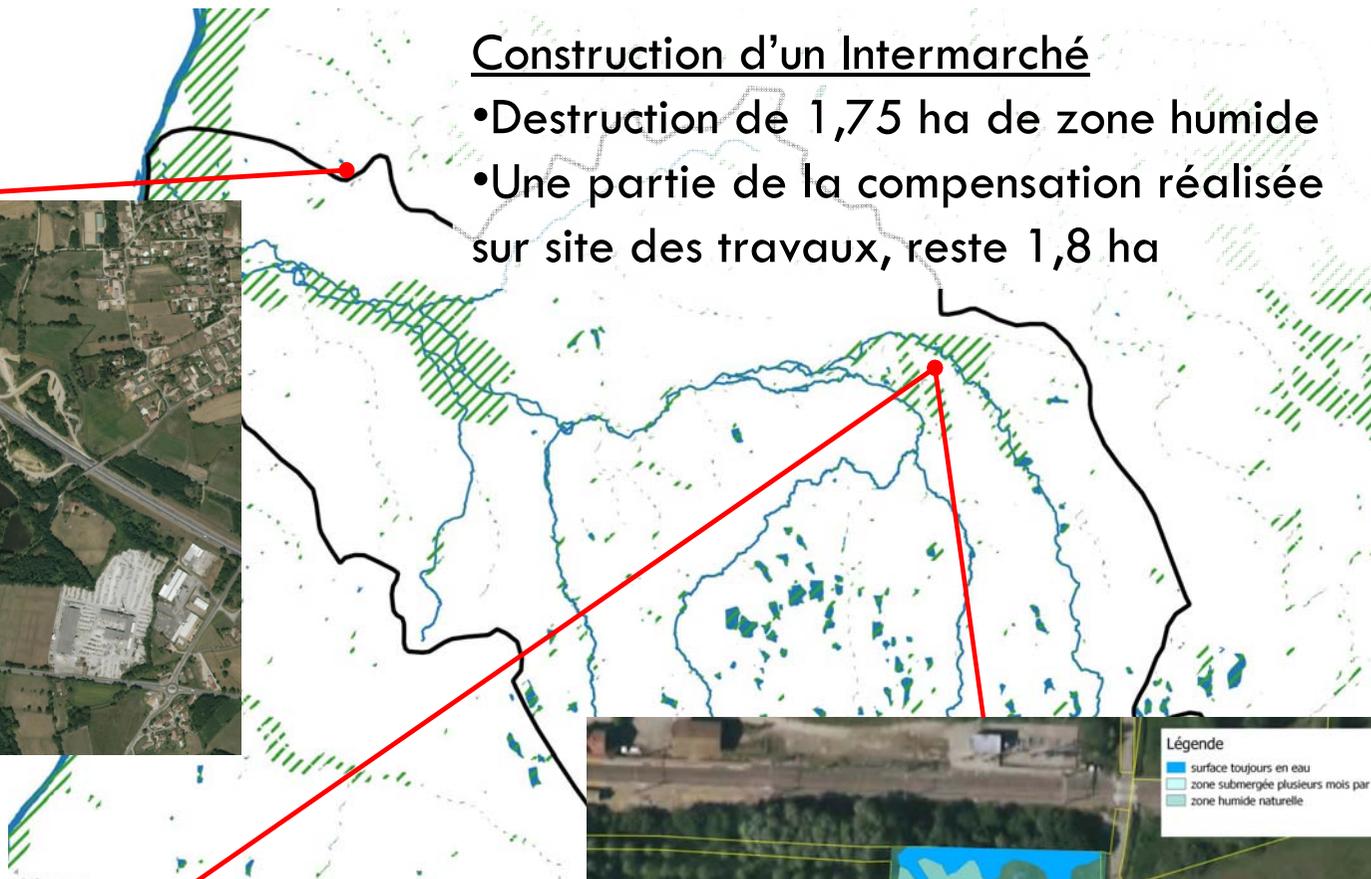


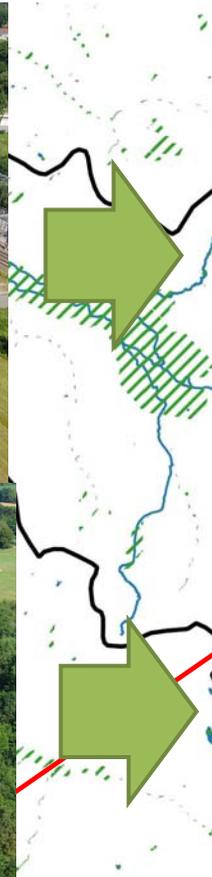




Construction d'un Intermarché

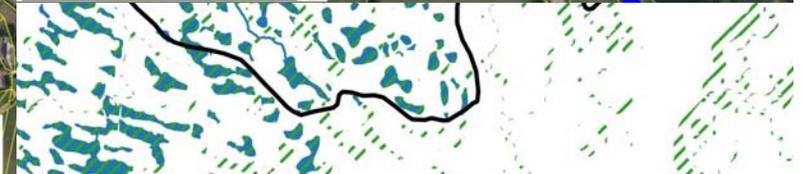
- Destruction de 1,75 ha de zone humide
- Une partie de la compensation réalisée sur site des travaux, reste 1,8 ha





Légende
■ surface toujours en eau
■ zone submergée plusieurs mois par an
■ zone humide naturelle

- Montant des travaux 58 000 € TTC
- Frayère exploitée par la société de pêche locale
- Prairie exploitée sous bail environnemental

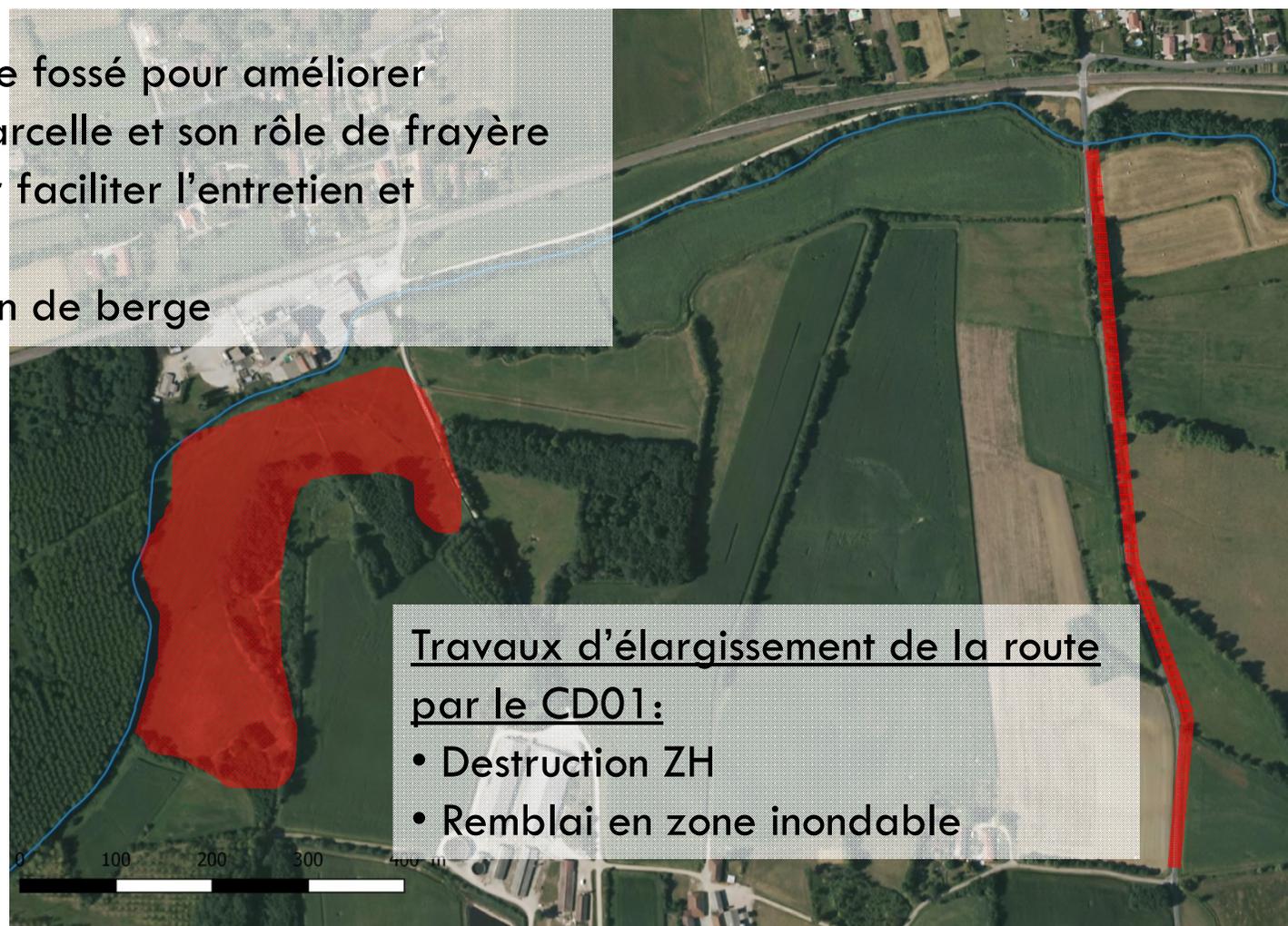


Légende
■ Marais de Vial
■ Zone 2, remise en prairie

Aménagement de prairie inondable :

- Acquisition foncière
- Reprise du réseau de fossé pour améliorer l'inondabilité de la parcelle et son rôle de frayère
- Aménagements pour faciliter l'entretien et l'exploitation
- Arasement du merlon de berge

En projet :



Légende

- Hydrographie
- Communes
- Périimètre de l'opération

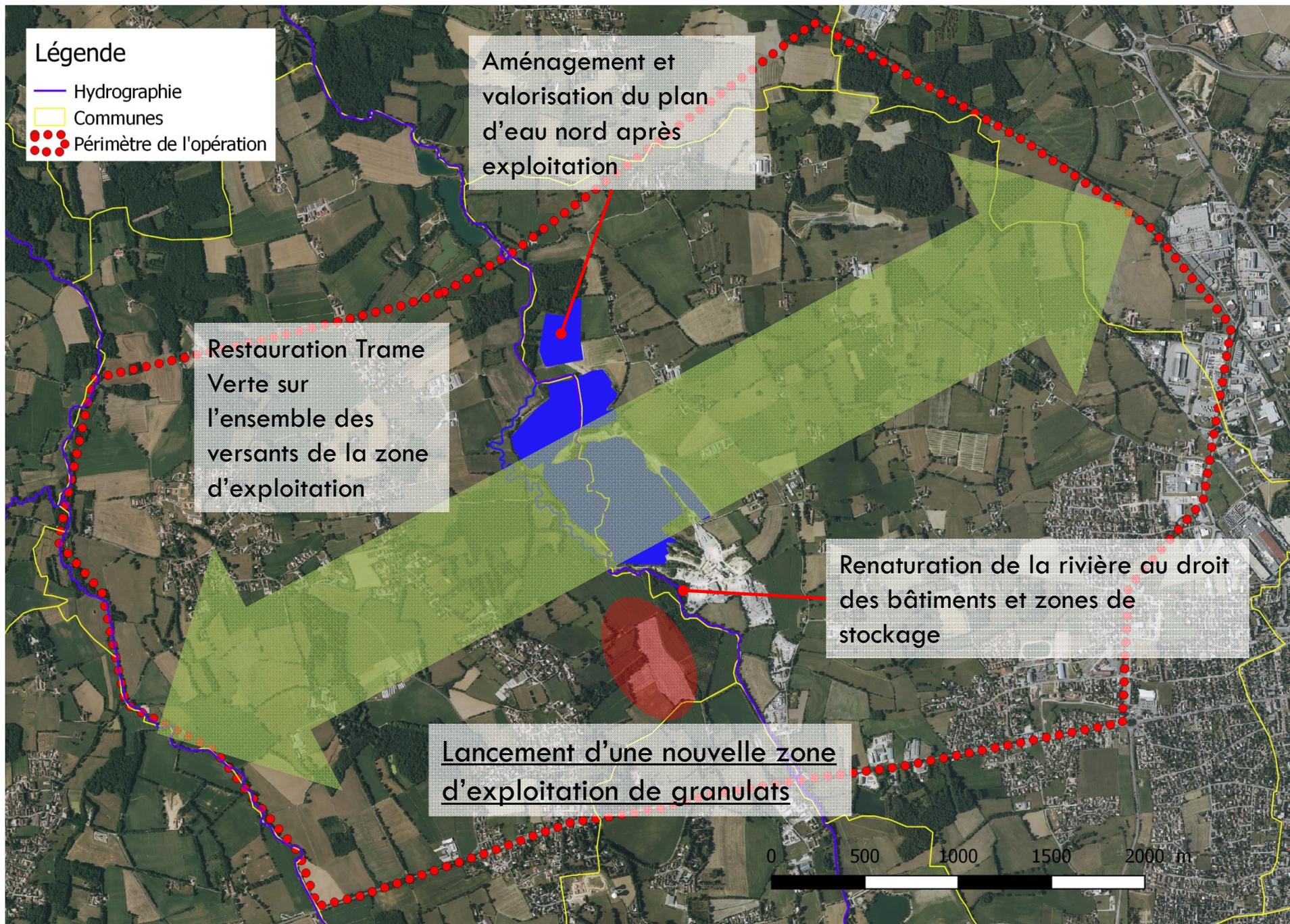
Aménagement et valorisation du plan d'eau nord après exploitation

Restauration Trame Verte sur l'ensemble des versants de la zone d'exploitation

Renaturation de la rivière au droit des bâtiments et zones de stockage

Lancement d'une nouvelle zone d'exploitation de granulats

0 500 1000 1500 2000 m



ORDRE DU JOUR

1. Quelques éléments de contexte
2. Développement d'une stratégie de restauration de milieux impliquant des porteurs de projet économiques ou d'aménagement
- 3. Enseignements et perspectives**

Les pré-requis nécessaires au montage de ce type d'opérations :

- Reconnaissance du rôle de la structure par les services de l'état, qui encouragent les soumissionnaires à nous contacter
- Bonne connaissance du territoire et des opportunités existantes, afin d'avoir rapidement des solutions à proposer
- Une participation active des élus de la structure et du territoire

Points positifs

- Très bonne acceptabilité et financement d'opérations de restauration potentiellement ambitieuses
- Elargissement du rôle du syndicat au sein du tissu socio-économique du territoire
- Une participation des porteurs de projet limitée à l'investissement

Points négatifs/ à améliorer

- Pas (ou peu) de diagnostic/suivi des zones restaurées
- Un positionnement qui peut être mal compris



Merci de votre attention...